

Cours de droit naturel de Portel ??? (journal des cours, notes de cours ?)

Auteur(s) : Chastenay, Victorine de

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Chastenay, Victorine de, Cours de droit naturel de Portel ??? (journal des cours, notes de cours ?), 1820-03-21

Projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Chastenay/items/show/7079>

Copier

Présentation

Date1820-03-21

Date (calendrier grégorien)21 mars 1820

Mentions légalesFiche : projet Chastenay ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Information générales

LangueFrançais

SourceFRADCO_ESUP378_8_143

Nature du documentmanuscrit autographe

Informations éditoriales

PublicationInédit

DestinataireChastenay, Victorine (1771-1855)

Description & Analyse

Contributeur(s) Lémonon, Isabelle

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 25/06/2024 Dernière modification le 17/12/2024

notes prises au cours de
Droit naturel de M. Portet. -

on appelle Droit naturel, le système ou l'édifice des règles obligatoires que la seule raison nous présente comme autant de lois positives par la divinité touchant les Droits ou les Devoirs parfaits de l'homme, ce qui tendent à le conduire au bonheur. - Appliquer à connaître ces maximes, et le propre de la morale. les pratiquer c'est vertu. -

L'homme est une intelligence servie par ses organes. l'union de l'âme et du corps le constitue. - la société est son état naturel. elle n'a pu commencer par l'être sans organe.

Enfin long temps que ce qui nous incite à agir, agit par notre intelligence - nos actions sont exemptes d'instabilité. l'état naturel de l'homme est celui qui se conforme à la nature. -

Le droit naturel ne réquiert point; il n'a besoin d'aucun titre - on ne saurait conserver un droit, sans une obligation qui y réponde. -

Il existe un droit universel, et immuable, source de toutes les lois positives. Le droit est la règle des hommes pour le maintien de la société - il émane de Dieu seul, ce droit principe de toute souveraineté, source de toutes les règles de la justice, et de l'équité. -

La loi naturelle n'est autre chose que la volonté de Dieu, manifestée aux hommes par la droite raison. -

la jurisprudence étoit chez les anciens, la philosophie appliquée
à la connaissance solide, & distincte du juste, & de l'injuste.

la volonté d'un Dieu qui voyant, & réglant, & de le tout bien
solide du pacte social. — Cicéron l'a dit. —

(la discussion du suicide, est très belle. —)

Celui qui a formé l'homme pour la société, lui a attribué
les fonctions & ses organes qui l'égalent aux animaux, les organes
qu'il lui a accordés sur celles qui le rapprochent de la divinité
même. —

la multiplicité des crimes de suicide est un signe de la décadence
et de la décadence des nations. — le romain étoit à peine connu
à Rome, sous les beaux temps de la république, mais alors qu'on
étoit jeune & fier comme on ne s'en plus vivre pour la patrie,
on en venoit à la mort comme un moyen de s'affranchir
des lois, & de se soustraire à tous les devoirs. —

C'est de soustraire à la vertu, ce que la jeunesse appelle l'honneur
enfin, que de céder au malheur, en laissant la vie. —

